

Compte -rendu de la réunion de conseil du 15 décembre 2020

Présents : Mmes Chrystèle CATEL, Claire DACHICOURT, Barbara TOMPOUSKY ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Benoît PROYART, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Ophélie COUZEREAU représentée par M. Gabriel LEFEVRE, M. Jérémy DEVOS représenté par Mme Chrystèle CATEL, M. Marino PEGORARO, non représenté.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Benoît PROYART.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20H00

À l'ouverture de la séance. VAN DE VELDE Michel demande au Conseil Municipal de faire cette réunion à huis clos, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

M. le Maire fait part d'une demande de modification de l'ordre du jour : en 8, convention de mise à disposition des ATSEMS ; en 9, sécurité rue Thiers ; en 10, le tour de la commune ; en 11, réflexion sur les aînés et en 12, questions diverses. Demande acceptée à l'unanimité.

M. le Maire demande qui veut être secrétaire de séance, M. PROYART Benoit se propose.

1. Approbation du compte-rendu du 08 septembre 2020 :

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. DELIB 37-12-2020 Adoption du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services de l'Eau 2019 :

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le Maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

M. LEFEVRE demande à prendre la parole en tant que titulaire représentant la commune pour le SIEP afin d'expliquer le rapport annuel qui a été transmis en même temps que la convocation pour la réunion de Conseil

M. LEFEVRE informe les membres du Conseil que le SIEP est une régie autonome indépendante financièrement avec 4 puits de captage, que la qualité de l'eau est bonne au vu des analyses faites régulièrement par l'Agence Régionale de Santé mais qu'il faut appliquer le principe de précaution en ne préparant pas les biberons pour les enfants en bas âge avec cette eau.

M. LEFEVRE informe les membres du Conseil que les agriculteurs dont les parcelles se trouvent autour des captages sont indemnisés pour perte de rendement suite à l'engagement pris de ne plus utiliser de pesticides et de nitrates sur ces parcelles. M. LEFEVRE informe les membres du Conseil que ces indemnités sont d'un coût inférieur au coût de la construction d'une usine de traitement qui reviendrait à 8 Millions d'€ et à 300 000 € d'entretien par an et qui occasionnerait une augmentation du prix de l'eau.

M. LEFEVRE informe les membres du Conseil que l'eau est très dure dans notre secteur, qu'elle est supérieure à 35°, que le réservoir de Morisel est situé en bout de ligne et qu'un groupe de travail est en place pour étudier la suppression de ce réservoir qui ne se vide pas complètement assez régulièrement et cela pourrait occasionner la prolifération de bactéries. M. LEFEVRE signale que l'augmentation du prix de l'eau n'est pas nécessaire, il est actuellement à 1.94 € / M3 pour le moment car les finances sont stables. M. LEFEVRE signale que l'étude de l'envoi des factures aux abonnés par voie dématérialisée est en cours.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

ADOpte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2019.

3. DELIB 38-12-2020 Renouvellement et modification de la convention avec le SIEP pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la convention signée avec le SIEP pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie arrive à son terme le 31 décembre 2020. Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante du SIEP, une nouvelle délibération a été adoptée en date du 15 octobre 2020. Elle modifie les termes de la précédente convention pour ne proposer que le contrôle. Monsieur le Maire présente la convention proposée par le SIEP du Santerre. À compter du 1^{er} janvier 2021, le montant du contrôle s'élève à 70 € HT par appareil contrôlé, soit une augmentation de 5 €, car de nouvelles mesures de pression sont imposées par le SDIS. La date de fin de cette convention est fixée au 31 décembre de l'année de fin de mandature communale mais elle pourra être résiliée annuellement à échéance du 31 décembre par courrier recommandé adressé avant le 30 juin de l'année concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe ensuite au vote, décide à l'unanimité de confier le contrôle des appareils de défense contre l'incendie au SIEP du Santerre, et autorise monsieur le Maire à signer la convention.

4. Présentation des observations définitives de la chambre régionale de comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion du SIEP :

M. le Maire présente les observations définitives de la chambre régionale des comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion du SIEP du Santerre. Il en ressort que la gestion est plutôt bonne mais que le prix de l'eau n'est pas assez élevé bien qu'il soit supérieur à celui préconisé par l'agence de l'eau. Le SIEP ne voit pas la nécessité d'augmenter car cela ne met pas en péril les finances du Syndicat.

5. DELIB 39-12-2020 Demande d'ouverture dominicale du magasin LIDL pour le mois de décembre 2021 :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier concernant une demande d'autorisation d'ouverture du magasin LIDL pour les dimanches du mois de décembre 2021. M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour autoriser ces ouvertures, le Conseil doit délibérer avant le 31 décembre 2020 pour l'année suivante. M. le Maire explique, que dans le cadre de l'ouverture le dimanche, le code du travail prévoit notamment :

Que la dérogation municipale (article L.3132-26 du code du travail) ne peut être accordée qu'à des établissements commerciaux où des marchandises sont vendues au détail au public. La définition du commerce de détail est le commerçant détaillant qui vend principalement ou exclusivement à des particuliers ou à des ménages. M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le nombre de dimanche autorisé ne peut excéder 12 dimanches. Les dimanches demandés sont : les 05, 12, 19 et 26 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve ces ouvertures à la majorité (12 voix pour et 2 abstentions).

6. DELIB 40-12-2020 Admission en non-valeur :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que Monsieur le Trésorier, dans un courrier datant du 30 avril 2020, informe se trouver dans l'impossibilité de recouvrer plusieurs titres de recette du Budget Principal de la Commune de Morisel, d'un montant cumulé de 2 515,74 € :

Les titres 20, 86, 140, 205, 208 pour 2014, les titres 98, 130 et 133 pour 2015 et les titres 170 et 171 pour 2018.

M. le Maire signale que plusieurs règlements ont été effectués depuis cette date. Les titres 86, 140 et 208 pour 2014 sont soldés. Les titres 98, 130 sont soldés également et le titre 133 est en cours de règlement (en date du 4 décembre dernier) pour 2015. Les titres 20 et 205 ne sont pas soldés pour l'année 2014. Les titres 170 et 171 ne sont pas soldés ni en cours de règlement pour l'année 2018.

Conformément à la nomenclature M14, Monsieur le trésorier a sollicité Monsieur le Maire afin que les membres du Conseil Municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur des titres détaillés ci-dessus. M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour l'admission en non-valeur des titres suivants :

Le titre 20 pour 2014 pour un montant de 399,99 €.

Le titre 205 pour 2014 pour un montant de 195,00 €.

Le titre 170 pour 2018 pour un montant de 1,50 €.

Le titre 171 pour 2018 pour un montant de 6,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. DELIB 41-12-2020 Demande de DETR pour le remplacement des portes des écoles et de la mairie :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite de la décision prise lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal, il a reçu plusieurs devis concernant le remplacement des portes des écoles et de la Mairie. Qu'une demande de DETR est possible mais qu'il y a lieu de définir 2 plans de financements car les taux de subventions ne sont pas les mêmes. Les dossiers de demande de subvention sont à déposer avant le 31 décembre 2020. Pour le remplacement des portes des écoles le montant est estimé à 9 488,58 € et le taux de subvention est de 35 à 40 %. Pour le remplacement de la porte de la Mairie le montant est estimé à 6 523, 57 € et le taux de subvention est de 20 à 25 %.

M. RETOURNÉ précise que les visiophones sont prévus par anticipation dans le cas où cela deviendrait obligatoire dans le cadre du plan Vigipirate.

Poste de dépense	Prix selon devis € HT	Recettes € HT	Pourcentage subvention	
Remplacement portes écoles	9 488,58 €	3 795,43 €	40 %	DETR
		2 000,00 €	21,08 %	DEPARTEMENT
		5 795,43 €	61,08 %	TOTAL SUBVENTION
		3 693,15 €	38,92 %	AUTO FINANCEMENT

Poste de dépense	Prix selon devis € HT	Recettes € HT	Pourcentage subvention	
Remplacement porte Mairie	6 523,57 €	1 630,89 €	25 %	DETR
		1 000,00 €	15,33 %	DEPARTEMENT
		2 630,89 €	40,33 %	TOTAL SUBVENTION
		3 892,68 €	59,67 %	AUTO FINANCEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8. DELIB 42-12-2020 Convention mise à disposition ATSEMS 2021 / 2023 :

M. le Maire informe que le bureau communautaire a adopté le 30/11/2020 une nouvelle convention de mise à disposition descendante pour les ATSEMS valable du 01/01/2021 au 31/12/2023 pour assurer les fonctions hors temps scolaire. La commune recevra une facture trimestrielle. Le montant à payer sera basé sur un coût moyen horaire calculé au terme de chaque trimestre. M. BÉRULLIER demande si cela est sans surcoût, il lui est répondu qu'il y a des frais de gestion à hauteur de 0,50 € de l'heure et que le coût moyen horaire est lissé pour toutes les communes de la CCALN. Mme DACHICOURT précise que le taux horaire chargé est révisé tous les trimestres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention et autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires

9. Sécurité rue Thiers :

M. le Maire distribue aux membres du Conseil 2 relevés de vitesse concernant les radars pédagogiques qui se trouvent dans la commune rue Thiers.

M. LEFEVRE constate que les vitesses sont plus élevées en sortant de Morisel en direction d'Ailly sur Noye que dans l'autre sens. M. le Maire distribue également une pétition reçue à la Mairie et envoyée également au

Conseil départemental concernant les vitesses excessives ressenties par les habitants de cette même rue. M. BOULOGNE propose la mise en place d'un radar mobile afin de limiter la vitesse. Plusieurs pistes sont évoquées par plusieurs membres du Conseil. M. le Maire précise que comme c'est une départementale de classe 1, la commune n'a pas le droit de faire des modifications sans l'autorisation du département. M. le Maire informe les conseillers que lors du précédent mandat, une étude a été faite en 2016/2017. M. BÉRULLIER propose de reprendre contact avec le département pour faire une nouvelle étude. M. le Maire précise qu'il faut refaire un nouveau comptage pour voir l'évolution depuis la dernière étude. Un point d'avancement sera fait lors de la prochaine réunion de Conseil.

10. Compte rendu tour du village ; travaux :

M. BÉRULLIER présente le compte rendu, qui a été précédemment transmis par mail aux membres du conseil, du tour du village qui a été fait le samedi 26 septembre dernier. M. PROYART signale que la rue de la Cité n'est pas entretenue correctement. Plusieurs points sont mis en évidence par plusieurs membres du Conseil et des devis vont être demandés. Un point d'avancement sera fait lors de la prochaine réunion de Conseil.

11. Réflexion autour des aînés :

M. BÉRULLIER informe les membres du Conseil, que suite à la dernière réunion, il est allé à la rencontre des personnes âgées évoquées, accompagné de M. BOULOGNE. M. BÉRULLIER évoque un sentiment d'abandon ressenti, par ces mêmes personnes, pendant la période de confinement et pense qu'il serait judicieux de reconsidérer la philosophie de la commune envers les personnes âgées. Mme CATEL signale aux membres du Conseil qu'elle s'est inscrite à un groupe de travail concernant ce sujet et que la CCALN est en train d'étudier des pistes, notamment un questionnaire qui serait à destination des personnes âgées. Le sujet est en cours et une communication va être faite en ce sens aux habitants de la commune.

M. BOULOGNE demande s'il serait possible de mettre un local à disposition pour des activités afin qu'elles puissent se rassembler. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de local disponible à part la salle des fêtes qui serait éventuellement disponible le mercredi mais comme elle est utilisée pour la cantine en semaine, ce n'est pas réalisable surtout en cette période de contexte sanitaire particulier.

12. Questions diverses :

- Mme CATEL trouve que les colis des aînés sont choisis un peu tôt dans l'année et M. RETOURNÉ suggère de choisir leur contenu à plusieurs. Mme DACHICOURT évoque un panier garni de produits locaux. Plusieurs pistes sont à l'étude.
- M. DUMONT demande pourquoi un roncier a été laissé dans le talus le long de la D920. Il lui est répondu que ce n'est pas un roncier et que c'est pour éviter l'effondrement du talus
- M. PROYART demande pourquoi les guirlandes ne sont pas installées dans la commune, il lui est répondu que la demande a été faite comme tous les ans mais que l'entreprise n'était pas disponible en raison de plusieurs aléas et du contexte sanitaire actuel.
- M. RETOURNÉ propose d'égayer un peu plus la place de la commune et fait un appel à idées pour l'année prochaine. L'idée est évoquée de faire participer les écoles. M. PROYART propose de démarrer la mise en place dès septembre pour être prêt début décembre.
- Suite à plusieurs incidents survenus, M. RETOURNÉ demande s'il existe un arrêté concernant la tenue des chiens en laisse dans les rues de la commune, il lui est répondu, qu'après vérification il n'y en avait pas et qu'il allait être fait. Un rappel sur les déjections canines sera également précisé dans cet arrêté.
- Dans le but de créer un groupement de commande, M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu la visite d'une personne de la CCALN, accompagnée d'une représentante de la société ELECTROCOEUR, concernant la pose d'un défibrillateur. Plusieurs communes s'orientent vers la location.
- M. le Maire informe les membres du Conseil que les élections régionales et départementales auront lieu en même temps en juin prochain. Dans le cadre d'une bonne organisation et afin d'avoir la place nécessaire, le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes.
- M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu un devis concernant le stockage des données en externe de la part de Somme Numérique et que le coût de ce stockage est de 520 € HT la

première année et 420 € HT les années suivantes. M. BÉRULLIER estime que ce n'est pas une dépense inutile car on ne sait pas ce qu'il peut se passer et l'on peut risquer de perdre des données importantes. Ce sujet sera revu lors d'une prochaine réunion.

- Suite à une demande de M. LEFEVRE, M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu également un devis concernant la création d'adresses mail professionnelles pour les membres du Conseil. Ce coût est de 15 € par an par adresse pour 5 GO et 20 € par an pour un espace illimité. Mme DACHICOURT demande si cette dépense est bien utile. Ce sujet sera revu lors d'une prochaine réunion.

Séance levée à 23h15

Le secrétaire de séance
M. Benoît PROYART